



Politique - Éducation inclusive
École catholique élémentaire Jean-Paul II
1001 Hutchison ave, Whitby
Ontario, L1N 2A1
Téléphone : [\(905\) 665-5393](tel:9056655393)



politique révisée mars 2024

À l'école élémentaire Jean-Paul II, nous souhaitons bâtir des salles de classe inclusives où les élèves en difficulté peuvent cheminer peu importe leurs besoins. L'approche multimodale ainsi que la différenciation sont privilégiées par l'enseignant afin d'accompagner l'élève dans son cheminement et de permettre à l'élève de vivre des succès. Par l'entremise des aptitudes de la communauté d'apprentissage, nous cherchons à développer, chez tous les élèves, les habiletés nécessaires pour devenir des apprenants à vie qui contribuent à la société de façon positive.

Afin de permettre à l'élève ayant des besoins particuliers de réussir un module de recherche, l'enseignant s'engage à mettre en place les adaptations nécessaires ciblées dans chaque PEI lors des étapes suivantes du cycle de recherche: l'amorce, l'évaluation diagnostique, les activités de recherche, les évaluations formatives et les évaluations sommatives. De plus, l'enseignant utilise des ressources variées et en lien avec le profil cognitif de l'élève. Il s'assure aussi de différencier son enseignement ainsi que les modalités d'apprentissage. Sous l'optique de vouloir répondre aux besoins des élèves en difficultés, le tableau suivant offre une liste d'exemples d'adaptations possibles. Toutefois, il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive et que le PEI de l'élève contient les adaptations qui lui sont particulières.

Adaptations pédagogique	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ● Tutorat par des camarades de classe ● Aide à la prise de notes ● Photocopies des notes de l'enseignant ● Transcription mot pour mot ● Réponses orales ● Contrats ● Incitatifs de renforcement ● Partenariat/regroupement flexible ● Groupement par habiletés ● Technologie d'aide ● Organismes graphiques ● Utilisation de pictogrammes ● Accès à des référentiels ● Soutien en matière de gestion du temps ● Pauses plus fréquentes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autre aire de travail ● Positionnement stratégique des places ● Proximité de l'enseignant (e) ● Réduction des stimuli visuels ou sonores ● Isoloir pour étudier ● Endroit tranquille ● Utilisation d'une coquille pour bloquer les bruits ● Éclairage spécial ● Appareils fonctionnels ou équipement adapté (p. ex., plan incliné, chaise ergonomique) ● Bande de guidage 	<ul style="list-style-type: none"> ● Temps supplémentaire ● Transcription mot pour mot ● Réponses orales ● Environnement différent ● Pauses plus fréquentes ● Appareils fonctionnels ou équipement adapté ● Rappels en vue de ramener l'attention de l'élève sur la tâche ● Technologie d'aide ● Gros caractères ● Format simplifié, format dont la disposition est espacée

<ul style="list-style-type: none"> ● Matériel concret ● Indices gestuels ● Réexpliquer la consigne de façon plus simple ● Gros caractères ● Morceler la tâche ● Format simplifié, format dont la disposition est espacée ● Options informatiques ● Répétition des renseignements ● Temps supplémentaire pour traiter les informations ● Rappels en vue de ramener l'attention de l'élève sur la tâche ● Réduction du nombre de tâches 	<ul style="list-style-type: none"> ● Matériel sensoriel (p. ex., balle de stress, coussin spécial, élastique autour de la chaise, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Options informatiques ● Temps supplémentaire pour traiter les informations ● Réduction du nombre de tâches utilisées pour évaluer un concept ou une habileté ● Morceler la tâche ● Accès à des référentiels ● Matériel concret ● Répétition des renseignements
--	--	--

Lors de toutes évaluations formatives et sommatives, en et hors module de recherche, l'élève bénéficiera des modifications consignées au PEI. L'enseignant répond aux attentes élaborées dans le PEI telles que des adaptations particulières (voir tableau d'exemples), les attentes d'apprentissage modifiées du curriculum ou encore, des attentes différentes dans des domaines d'étude n'existant pas dans le curriculum de l'Ontario. Ces dernières doivent être évaluées afin de communiquer le rendement de l'élève dans la réalisation des attentes modifiées et/ou différentes. L'enseignant se doit de réfléchir et d'ajuster les tâches en fonction du PEI afin de permettre à l'élève de cheminer.

Le monitoring de la mise en place des PEI se fera par la direction de l'école, et ce, une fois par année. Au cours de l'année, selon le calendrier établi, les enseignants seront invités à fournir des preuves concrètes en lien avec le PEI de l'élève (p. ex. photo, production adaptée de l'élève, travail d'élève modifié) de ceci, en lien avec un module déterminé et communiqué au préalable par la direction. L'enseignant fournira une copie des feuilles en annexe tel qu'exigé par la direction.

Annexe 1

Preuve de la mise en œuvre des PEI

Directive : Compléter le tableau ci-dessous et le déposer dans le pigeonier de la direction avec les preuves annexées ou envoyer le tout sous format électronique.

	Nom de l'élève	Types de preuves (consulter le tableau ci-dessus)
Étape ____ Module ____	1)	-Adaptations pédagogiques _____
	2)	-Adaptations environnementales _____
		-Adaptations en matière d'évaluation _____